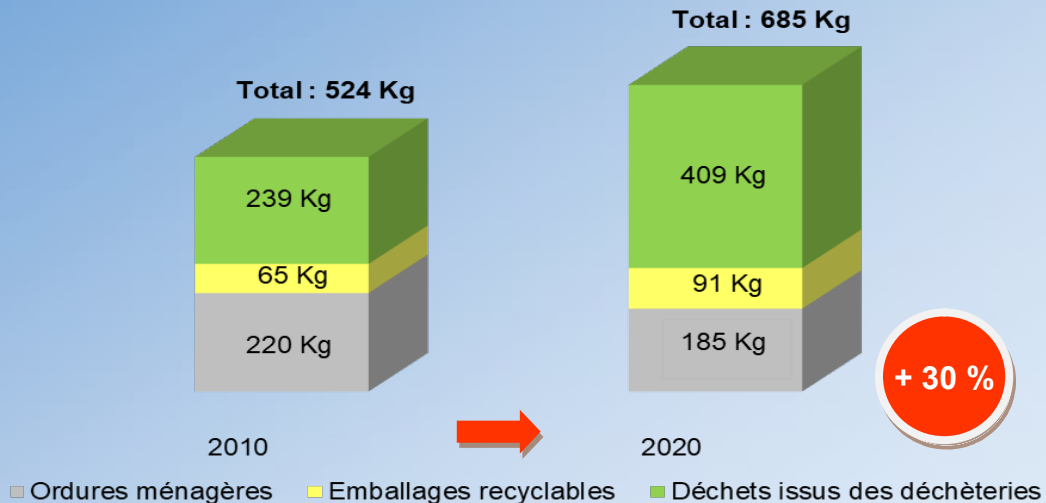


## La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) finance les coûts de collecte et de traitement de tous les déchets produits sur le territoire

Evolution de la production de déchets produits par habitant



CONSTAT : Des efforts ont porté leurs fruits sur les ordures ménagères. Cependant, les dépôts en déchèterie ont fortement augmenté.

### LES RAISONS DE L'AUGMENTATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES :

**1 – La forte hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), décidée par l'Etat, sur :**

■ L'enfouissement du tout-venant

2020 25 € la tonne → 2021 37 € la tonne

■ L'incinération des ordures ménagères

2020 6 € la tonne → 2021 11 € la tonne

**2 – La baisse des recettes liées à la vente des matériaux recyclables :**

- 53 %

sur les ventes de bouteilles plastiques

- 46 %

sur les ventes de verre

- 41 %

sur les ventes de papiers et de cartons

**3 – L'augmentation des coûts de traitement des déchets imposée par nos partenaires, sur :**

■ L'enfouissement du tout-venant (hors TGAP)

2020 45 € la tonne → 2021 75 € la tonne

■ Le tri des emballages

2020 121 € la tonne → 2021 126 € la tonne

### POUR LIMITER LES COÛTS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS, J'ADOpte DES GESTES :

➔ **Bien trier mes emballages recyclables pour éviter des erreurs de tri :** ce sont uniquement les emballages en vrac, vides et sans restes alimentaires qui doivent être déposés et non des objets en plastiques (jouets) et métalliques (casseroles).

➔ **Composter mes déchets de cuisine et de jardin** (- 90 kg/an).

➔ **Raisonner mes achats en limitant les emballages** en choisissant des produits en grand conditionnement, en vrac, vendu à la coupe, des écorecharges (- 30 kg/an).